

# Noël à La Salvetat

PARC DU CHÂTEAU DE LA SALVETAT-SAINT-GILLES

## APPEL À EXPOSANTS MARCHÉ DE NOËL



Artisans, créateurs, producteurs,  
commerçants passionnés...

*Participez à la magie de Noël  
au Château de la Salvetat Saint-Gilles !*

 Produits artisanaux

 Créations originales

 Gourmandises

 Ambiance féerique

*Rejoignez-nous pour faire  
briller les fêtes !*



Samedi 21 novembre, de 14h à 19h  
Dimanche 22 novembre, de 10h à 18h



# MARCHE DE NOEL 2026

Samedi 21 et dimanche 22 novembre 2026

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

La Ville de La Salvetat-Saint-Gilles organise son **Marché de Noël les 21 et 22 novembre 2026 dans le parc du Château.**

Ce marché est ouvert aux **artisans, créateurs et producteurs locaux** souhaitant **faire découvrir leurs créations, leur savoir-faire et leurs produits dans une ambiance conviviale et festive.**

Les exposants seront installés dans les grands barnums mis en place par la ville, afin de les protéger des intempéries et de créer un espace convivial et harmonieux pour les visiteurs.

**Une sélection des candidatures sera effectuée** par la Ville afin de garantir la diversité et la cohérence des produits proposés avec l'esprit de Noël.

Le dépôt d'un dossier de candidature ne vaut donc pas acceptation définitive. Après confirmation de votre participation par nos services, les modalités de règlement vous seront transmises.

### Coordonnées :

Nom de la structure : .....

Nom et prénom de la personne de contact : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Site internet : .....

Réseaux sociaux : .....

N° SIRET : .....



**Jour(s) de présence souhaité(s) :**

- ☐ Samedi 21 novembre 2026, de 14h à 19h  
☐ Dimanche 22 novembre 2026, de 10h à 18h  
☐ Les 2 jours

*La présence sur les deux journées pourra être privilégiée lors de l'étude des candidatures afin de garantir la continuité du marché.*

**Votre activité et vos produits :**

Décrivez votre activité et votre savoir-faire :

.....  
.....  
.....  
.....

Description détaillée des produits proposés à la vente :

.....  
.....  
.....  
.....

Gamme de prix indicative des produits proposés :

De ..... € à ..... €

Avez-vous déjà participé à des marchés de Noël ou à d'autres marchés de créateurs ?

- ☐ Oui  
☐ Non

Si oui, lesquels ? .....

**Votre stand :**

Nombre de m linéaire nécessaires à votre stand : ..... m

Disposez-vous de votre propre vitabris :

- ☐ Oui  
☐ Non

Si oui, dimensions : ..... X ..... m

Dans la mesure du possible, les exposants sont invités à proposer une décoration en adéquation avec l'ambiance de Noël, afin de participer à l'atmosphère chaleureuse et générale de l'événement.



**Besoins techniques :**

Matériel souhaité :

*Sous réserve des disponibilités de la commune et selon les modalités précisées dans le règlement.*

- Tables : .....
- Chaises : .....
- Vitabris 3x3m : .....
- Grilles d'exposition : .....

Avez-vous besoin d'un branchement électrique ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, merci d'indiquer précisément le matériel électrique utilisé et la puissance totale nécessaire en watts : .....

Autres besoins ou contraintes techniques : .....

**Documents à nous fournir :**

*Tout dossier incomplet sera refusé*

- ☐ Le règlement intérieur du marché signé
- ☐ Une photocopie de la pièce d'identité
- ☐ Une photocopie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile
- ☐ Les photocopies liées à votre activité en fonction de votre statut
- ☐ Des photos des produits proposés à la vente

*Les photos transmises permettront notamment d'apprécier la nature des produits proposés, leur adéquation avec l'esprit du Marché de Noël et de nous aider à nous projeter dans l'ambiance et la présentation de votre stand. Plus les photos seront nombreuses et représentatives, plus elles nous permettront de mieux apprécier votre candidature.*

Document à renvoyer **avant le 7 octobre 2026** (au-delà tout dossier sera refusé) au service culture de la mairie :

- *par mail* : [culture@lasalvetat31.com](mailto:culture@lasalvetat31.com)
- *par courrier* : Mairie de La Salvetat-Saint-Gilles, Service Culture  
Place du 19 mars 1962, 31880 La Salvetat-Saint-Gilles

En remplissant ce formulaire, le demandeur s'engage à respecter le règlement intérieur présent en annexe.

Je soussigné(e) .....  
Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et en accepter les dispositions.

Fait à ..... Le .....

**Signature :**



## **REGLEMENT INTERIEUR**

Ce règlement intérieur est un contrat qui engage collectivement l'ensemble des vendeurs, producteurs et la Mairie de La Salvetat-Saint-Gilles.  
Il définit les règles de fonctionnement et d'organisation, ainsi que les droits, les devoirs et les obligations réciproques de l'ensemble des parties prenantes.

### **NATURE**

Le marché se déroulera dans le cadre du Marché de Noël de La Salvetat-Saint-Gilles, organisé les 21 et 22 novembre 2026 dans le parc du Château. Il s'agit d'un marché dédié à l'artisanat, à la création et aux produits locaux, dans une ambiance festive et chaleureuse en lien avec l'esprit des fêtes de fin d'année.

Il reviendra à la Mairie de La Salvetat-Saint-Gilles de décider des exposants acceptés.

### **LIEU ET HORAIRES**

Lieu : La Salvetat-Saint-Gilles, parc du Château

Dates et heures : Samedi 21 novembre 2026 de 14h00 à 19h00 et dimanche 22 novembre 2026 de 10h00 à 18h00.

Pour les besoins de l'organisation en amont de l'événement, ces horaires sont susceptibles d'être adaptés. Le cas échéant, les exposants en seront informés dans les meilleurs délais.

### **TARIFICATION**

|                             |                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Exposant                    | 4€ par mètre linéaire par jour pour une profondeur de stand standard de 3m. Si vous avez besoin d'une profondeur plus importante, les mètres linéaires en plus seront facturés 4€/m linéaire/jour. |
| Alimentation (foodtruck...) | 10€ par mètre linéaire d'espace de vente par jour (habitable du véhicule non inclus)                                                                                                               |
| Location tables/chaises     | 2€/jour (sous réserve de disponibilité)                                                                                                                                                            |
| Location de vitabris        | 10€/jour (sous réserve de disponibilité)                                                                                                                                                           |

Le montant est dû, **après validation du dossier et sélection de votre candidature** par :

- Chèque, à l'ordre du Trésor Public et déposé en main propre ou adressé par courrier postal au service Patrimoine, Place du 19 mars 1962, 31880 La Salvetat-Saint-Gilles.
- Virement, le RIB sera fourni lors de la confirmation de sélection

### **ENGAGEMENTS DES EXPOSANTS**

Les exposants s'engagent à :

- Occuper exclusivement l'emplacement attribué par l'organisation
- Maintenir leur emplacement propre pendant toute la durée de l'événement et le restituer dans un état de propreté satisfaisant
- Etre installés et prêts à la vente aux horaires d'ouverture au public
- Etre responsable de leurs produits et de leurs stands, même en dehors des horaires d'ouverture au public
- Ne pas démonter leur installation, ni quitter leur emplacement avant la clôture officielle de chaque journée, sauf autorisation expresse de l'organisation
- Libérer totalement l'emplacement à l'issue de l'événement, dans les délais impartis



- Adopter un comportement respectueux envers le public, les autres participants et les organisateurs, et se conformer aux consignes données par l'organisation et les services municipaux
- Assurer directement la vente de leurs produits et encaisser les recettes correspondantes dans le respect de la réglementation en vigueur

**VENTE ET ENCAISSEMENT**

Les exposants assurent directement la vente de leurs produits et encaissent les recettes correspondantes. Ils s'engagent à respecter la réglementation en vigueur.

**ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITE**

La municipalité s'engage à :

- Fournir un emplacement de vente propre
- Fournir un accès aux sanitaires
- Assurer la communication nécessaire autour de l'événement

**ANNULATION**

En cas d'annulation pour cause de force majeure (intempéries, décision administrative, etc.), aucune indemnité ne pourra être demandée à la Ville.

